Elections professionnelles 2026

CAP DES CATÉGORIES A

Brève catégorielle à destination des :

Attaché(e)s d'Administration de l'Etat

JE VOTE CFDT du 3 au 10 décembre 2026

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

En complément de sa profession de foi, la CFDT souhaite vous présenter ses principales revendications à destination des agents du corps des ***Attaché(e)s d'administration du MTE.***

Sur la lutte pour le pouvoir d'achat, la CFDT continue ses actions en inter-syndicale pour le déblocage du point d'indice, le retour de la GIPA et la révision des grilles indiciaires, notamment pour le début de carrière.

Sur les missions et les postes occupés, la CFDT souhaite garantir l**e maintien de la fongibilité des postes** entre les corps de catégorie A. C'est une particularité déjà ancienne du MTE par rapport aux missions et aux postes occupés, mais qui doit être préservée et défendue car elle valorise les parcours professionnels des attachés au sein d'un pôle ministériel technique.

Sur les écarts indemnitaires, la CFDT a été entendue sur sa revendication constante d'alignement des montants d'IFSE pour corriger les écarts avec les ITPE et exiger des règles de gestion communes (cotation des postes, majorations pour les promotions et pour les mobilités…). La DRH a fixé des montants de référence par groupe de fonctions identiques, mais qui s'applique pour les flux, mais elle n'a pas pris de mesures pour corriger des écarts préexistants. C'est une revendication que la CFDT continue à porter.
Elle s'inscrit aussi dans le respect du volet égalité salariale femmes/hommes signé par la CFDT.
L'autre point de revendication concernera l'harmonisation des plafonds indemnitaires entre tous les corps afin de garantir une équité de traitement en cas de mobilité.

Sur le déroulement de carrière, la CFDT est satisfaite que la situation ait été enfin traitée par la DGAFP après des alertes incessantes notamment au CSFPE.
L'augmentation du taux de promotion (bloqué à 7% depuis 14 ans !) est portée à 10 % en 2027, puis 12 % en 2028. Cela va offrir beaucoup plus de postes au principalat, tant pour l'examen professionnel que par la promotion au choix (sur dossiers). Les résultats récents du dernier examen professionnel viennent l'illustrer.
Ces avancées permettront aussi à des agents qui ont montré un engagement professionnel durant leur carrière, d'être promus en fin de carrière. La CFDT revendique le retour à un tableau d'avancement dédié.
Le décontingentement et la suppression de l'accès fonctionnel au troisième grade du corps décidé cette année vont permettre de donner plus de facilité pour l'accès à ce grade.

Toutefois, tous les postes budgétaires d'AHC doivent être pourvus et l'administration devra faire preuve d'audace et pas réitérer une vision restrictive, comme dans le passé...
La CFDT revendique la mise en place d'un groupe de travail pour fixer les règles de gestion pour l'accès au grade d'AHC qui pourront être déclinées dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG promotions) qui doivent aboutir en 2027.
Enfin, la CFDT milite pour l'instauration d'une priorité subsidiaire pour la concrétisation des promotions dans le cadre d'une mobilité.

La CFDT milite pour un choix de carrière décidé pour toutes et tous, en phase avec chaque étape de la vie et aux souhaits de chacune et de chacun.
La possibilité d'une nomination sur place, sans contrainte de mobilité, obtenue dans les LDG est une avancée acquise de haute lutte auprès de l'administration.
Le corps des attachés est largement féminisé : l'égalité des chances et les choix de carrière de chacune et de chacun doivent être respectés. L'accompagnement individuel mérite d'être renforcé, ce qui passe par une augmentation du nombre de chargés de mission et une plus grande inter-action avec les Inspecteurs Généraux en charge des RH et les chefs de service pour les agents qui s'orientent vers une carrière dynamique,
La CFDT réitère sa revendication d'accroître le quota d'emplois fonctionnels de CAEDAD, nettement insuffisant au regard de l'effectif, afin de reconnaître l'exposition des postes occupés et l'engagement professionnel des attachés principaux.
L'administration doit faciliter et développer la PEC pour l'accès au corps d'administrateur, par le tour extérieur, quel que soit le service d'affectation des agents.

Sur les mobilités, la CFDT a défendu des positions claires que vous pouvez retrouver sur notre site. Les nouvelles LDG qui sont liées à l'expérimentation en cours pour les cycles de mobilité, doivent aboutir en 2027.

*****

Entre le 3 et le 10 décembre, votez et faites voter pour les listes CFDT !

➔ **Important** : **si vous n'avez pas reçu un message pour créer votre espace de vote :**

➔ https://www.cfdt-ufetam.org/categorie/cap-ccp-ldg/elections/

➔ https://www.cfdt-ufetam.org/elections-professionnelles-2026-un-arrete-precise-les-modalites-du-vote-electronique-du-3-au-10-decembre-au-mte/

➔ https://elections2026.developpement-durable.gouv.fr/portail/accueil

➔ redmine.elections@developpement-durable.gouv.fr

La CFDT est présente sur tous les sujets et pour tous les agents. CSA Ministériel. CSA de service . CAP

Une voix CFDT, c'est plus de défense, d'équité et de contre-pouvoir.

NOUS CONTACTER :

www.cfdt-ufetam.org
Cfdt.syndicat@i-carre.net
01 40 81 24 00
Échanges confidentiels

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS
VOTEZ CFDT
du 3 au 10 décembre 2026

